



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE
MRC DE JOLIETTE

RÈGLEMENT 2025-096 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2025-088 AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'USAGE COMMERCE ET SERVICES LIÉS AUX VÉHICULES LOURDS (C-5) DANS LA ZONE I-2

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite modifier certaines dispositions de son *Règlement de zonage*;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion est donné à la séance du 1^{er} octobre 2025 conformément à la Loi ;
- CONSIDÉRANT** que certaines modifications réglementaires ont fait l'objet d'approbation référendaire ;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions des articles 124 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal a tenu le 15 octobre 2025 une assemblée publique de consultation au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et discuté avec la population;

À ces faits, il a été proposé par M. Jean Provost et appuyé par M. Denis Parent et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

En annexe B du *Règlement de zonage 2025-088*, la grille des usages et normes de la zone I-2 est modifiée comme suit :

Par l'ajout d'un X à l'usage « C-5 : commerce et services liés aux véhicules lourds » afin de permettre ce groupe d'usage à la liste des usages autorisés.

Article 3

La grille des usages et normes de la zone I-2, modifiée selon les directives de l'article précédent, est jointe en annexe 3.1 du présent *Règlement*.

Article 4

Les annexes font partie intégrante du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Monsieur Roland Charest
Maire

Madame Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat (art. 446 du *Code municipal*)

- Avis de motion : 1^{er} octobre 2025
- Adoption du projet : 1^{er} octobre 2025
- Transmission à la MRC : 2 octobre 2025
- Avis public séance de consultation : 2 octobre 2025
- Séance de consultation : 15 octobre 2025
- Adoption second projet : 5 novembre 2025
- Transmission à la MRC : 10 novembre 2025
- Avis public référendaire : 10 novembre 2025
- Adoption finale : 3 décembre 2025
- Transmission à la MRC : 4 décembre 2025
- Avis de conformité de la MRC : 4 décembre 2025
- Entrée en vigueur : 4 décembre 2025**
- Avis public- affichage : 4 décembre 2025